

**ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS**

12, boulevard de la Madeleine  
75009 Paris  
FRANCE  
RCS Paris: 340 902 857

A Paris,  
Le 20 avril 2026

**Objet : Mutation du fonds commun de placement à risque FCPR ODDO BHF GLOBAL PRIVATE EQUITY**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du fonds FCPR ODDO BHF GLOBAL PRIVATE EQUITY (le « **Fonds** »), lequel est représenté par ODDO BHF Asset Management SAS (la « **Société de Gestion** ») et souhaitons vous remercier pour votre confiance dans le cadre de votre investissement dans ce Fonds.

La Société de Gestion a décidé de modifier le règlement du Fonds.

**Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?**

Les changements sont les suivants :

- le profil de liquidité du Fonds a été modifié afin d'augmenter le pourcentage d'actifs liquides de 10 à 20% des actifs du Fonds, l'exigence de signature d'une lettre d'acceptation des conditions individuelles de liquidité et de rachat est supprimée ainsi que l'annexe correspondante ;
- conformément à la directive AIFM modifiée, un second outil de gestion de la liquidité a été intégré dans le règlement, lequel prend la forme d'une possible extension de la période de préavis des demandes de rachats ;
- une extension du préavis d'exécution des demandes de rachats par le dépositaire du Fonds. Cette extension entraîne une modification de l'article « 10 – RACHAT DE PARTS » du règlement du Fonds ;
- les références à la période de pré-liquidation du Fonds ont été modifiées pour tenir compte de l'ordonnance n° 2025-230 du 12 mars 2025 relative aux organismes de placement collectif et du décret n° 2025-673 du 18 juillet 2025 relatif aux organismes de placement collectif ;
- les articles 3.1 et 3.2 ont été précisés, notamment sur les modalités d'investissement.

Ces modifications devraient permettre aux Fonds un meilleur référencement avec un impact limité sur le rendement inhérent à l'augmentation du pourcentage d'actifs liquides.

**Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?**

Ces modifications entreront en vigueur le 20 avril 2026.

**Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?**

- Modification du profil de rendement /Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Non
- Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement / risque : Non significatif



**Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?**

Cette modification n'a pas d'impact sur votre fiscalité.

**Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?**

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant mutation	Après mutation
<b>Pourcentage d'actifs liquides*</b>	10%	20%
<b>Lettre d'acceptation de plafonnement des demandes de rachats à signer par les investisseurs</b>	Oui	Non
<b>Plafonnement des rachats*</b>	6% par trimestre	Plus faible entre 5% par trimestre et 50% de la poche d'actifs liquides
<b>Second outil de gestion de la liquidité</b>	Non	Extension possible du préavis d'exécution des rachats de 6 mois maximum
<b>Date de centralisation</b>	1 jour ouvré avant le dernier jour d'une quinzaine à 12h	Dernier jour d'une quinzaine à 12h

\* Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 20/04/2026.

Pour toutes questions, nous vous invitons à nous écrire à l'adresse suivante : [investors@oddo-bhf.com](mailto:investors@oddo-bhf.com).

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments distingués.

**ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS**  
Représentée par son président  
Monsieur Nicolas CHAPUT